



19 mars 2022

Collectif Mon Vélo Dans le Train

Transport des vélos dans les trains régionaux

Gestion des périodes d'affluence

Contexte général

Au regard de l'engouement croissant pour le vélo, aussi bien au quotidien qu'en occasionnel, le train combiné à ce mode de déplacement contribue à proposer une alternative crédible et bas carbone à la voiture.

Si l'intermodalité train-vélo avec stationnement en gares doit être incitative pour les pendulaires, en particulier grâce à la création de Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM), incluant des consignes vélos sécurisés, l'emport de vélos dans les trains doit être maintenu, y compris pour les navetteurs, si la solution précédente ne leur convient pas. Cette capacité d'emport vélo doit même être augmentée sur certaines lignes et pour gérer des affluences ponctuelles.

Face à cette demande de nombreux cyclistes, l'année 2021 a vu fleurir divers systèmes plus ou moins contraignants afin de gérer l'affluence dans certains trains régionaux, parfois couplés avec des services supplémentaires d'aide à l'emport des vélos (source : SNCF) :

DES OFFRES ESTIVALES DE SERVICE VÉLO ÉTENDUES

Et des expérimentations sur la réservation obligatoire sur certaines régions

TER BRETAGNE

- réservation vélo payante au prix forfaitaire de 3€. L'embarquement vélo reste gratuit et sans réservation pour les abonnés ou les voyageurs avec un titre Unipass
- tous les trains

TER PAYS DE LA LOIRE ET TER CENTRE VAL DE LOIRE:

- réservation vélo gratuite
- Salle basse Jumbo vélo:
- expér bâches vélos sur l'axe Tours Bourges

TER NOUVELLE AQUITAINE :

- bâches vélos sur les lignes Bordeaux Arcachon, Bordeaux Hendaye, et Bordeaux La Rochelle (3^{ème} année)

TER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ET TER SUD

- réservation est obligatoire au prix de 3€ par vélo en complément du titre de transport,
- pendant les weekends et vacances dans la vallée du Rhône sur les TER 886194 et TER 886192. Espace dédié jusqu'à 25 vélos et accompagnement par un personnel dédié à l'accueil et à l'accompagnement du client

TER OCCITANIE

- résa Obligatoire et Gratuite
- ✓ ensemble des circulations de la ligne du Train Jaune (non obligatoire pour les abonnés)

TER NORMANDIE:

- Expé bâches vélos sur la ligne Caen Granville Rennes

De telles dispositions venant à se généraliser, le Collectif « Mon Vélo Dans le Train » souhaite porter la voix des usagers auprès des autorités organisatrices et des opérateurs afin qu'ils adoptent des mesures à la hauteur des enjeux.

Principes de base :

L'accès des vélos classiques ou à assistance électrique, aux trains régionaux, est libre et gratuit, de même que sur les autocars disposant d'emplacements pour ce faire.

Il appartient aux autorités organisatrices et aux opérateurs de prévoir une place suffisante et des capacités supplémentaires dans les trains pour permettre l'emport des vélos en fonction des besoins sur chaque ligne, 8 places par train (et 5 places par autocar) étant le minimum prévu par la LOM. (Malheureusement la récente Loi 3DS marque un recul en conditionnant cette obligation à une délibération en conseil régional). Ces places doivent pouvoir être horizontales (vélo trop lourd pour être accroché) ou verticales (adapté pour des vélos légers de navetteurs). Les remorques pliées, souvent utilisées par les familles avec enfants doivent aussi être autorisées. Une attention particulière est portée aux personnes à mobilité réduite pour leur permettre d'emporter leur vélo.

En outre les opérateurs chercheront la possibilité d'emport de vélos plus encombrants de type tricycle adapté aux seniors, tandem, ou vélo couché, et le proposeront chaque fois que possible.

Périodes d'affluence

Sur certaines lignes et à certains moments, l'affluence peut nécessiter des aménagements particuliers pour accroître la capacité vélos des trains (compartiment vélos plus grand par exemple la partie basse du train réservée au vélo, comme sur la Loire à vélo ou des housses sur les sièges, personnel d'aide au chargement,...) et induire des modalités d'accès spécifiques avec réservation, prenant pour compte ce qui suit :

- Limitées dans le temps : période estivale, certains week-end,...
- Pour certains trains : uniquement sur les lignes et les heures d'affluence prévisible. Ainsi il ne semble pas judicieux de généraliser la réservation sur tous les trains d'une Région ;
 - À condition que ces trains fournissent une offre temporairement accrue de places disponibles ou d'aide au chargement/déchargement
 - Ces modalités à destination principalement des cyclotouristes ne doivent pas réduire l'offre aux autres cyclistes qui emportent leur vélo de façon régulière sur ces lignes ;
- La réservation est facultative : les usagers qui réservent ont une place garantie, ceux qui ne réservent pas ont une place dans la limite des places disponibles (aléas de dernière minute).
- La réservation peut être payante (3€?) mais pour un trajet global et non train par train.
- La réservation doit être aisée à obtenir par tous les canaux habituels d'achat de billets, proposée en même temps que l'achat du billet en demandant simplement une option vélo. Elle doit être aussi disponible en gares ou auprès du contrôleur même au dernier moment.
- Pour les trains qui parcourent plusieurs régions la règle régionale de la gare de départ s'applique sur l'ensemble du parcours du cycliste.
- Pour une lisibilité du service, il est souhaitable que ces modalités d'accès exceptionnelles soient homogènes sur le territoire et fassent l'objet d'une information suffisante des usagers, qui souvent viennent d'autres Régions ou d'autres pays ...